

**Question avec demande de réponse écrite E-003856/2016
à la Commission**

Article 130 du règlement

Dominique Bilde (ENF) et Sylvie Goddyn (ENF)

Objet: Promotion de techniques de pêche préservant la biodiversité

Actuellement, de nombreuses espèces de cétacés ou de tortues marines sont capturées accidentellement et ces captures mettent en péril notre biodiversité. On sait notamment que sur sept espèces de tortues marines, six sont considérées comme menacées et classées au moins comme vulnérables par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Pourtant, l'utilisation de filets de pêche TED (*Turtle excluder device*) ou d'hameçons circulaires permet de réduire considérablement (de 25 à 40 %) les prises accessoires comme les tortues par les pêcheurs et permet des gains de temps dans le tri des prises. Ces mesures sont économiquement viables pour les pêcheurs et bonnes pour l'environnement.

Quelles mesures la Commission peut-elle prendre pour inciter à l'utilisation de filets de pêche TED et d'hameçons circulaires, notamment dans les régions ultrapériphériques européennes?